

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n°5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-3 : Taux de restes à recouvrer de l'année n au 31 mars n + 1.

Finalité : le taux de restes à recouvrer permet de déterminer la part des cotisations non recouvrées par les URSSAF. Cet indicateur reflète à la fois les évolutions de la conjoncture économique - le nombre de cotisants faisant face à des difficultés financières augmente généralement en période de ralentissement conjoncturel – et la qualité de la gestion du recouvrement par les URSSAF.

Le taux de reste à recouvrer de l'exercice n observé au 31 mars n+1 permet de tenir compte du fait que les restes à recouvrer générés au titre d'un exercice diminuent fortement au cours des mois qui suivent la fin de cet exercice, particulièrement pour les petites structures économiques : ainsi, environ un quart des cotisations restant à recouvrer des employeurs et travailleurs indépendants (ETI) au titre de l'exercice 2007 a été récupéré entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2008.

Résultats : les taux de restes à recouvrer sont présentés, de manière séparée, pour les entreprises du secteur privé et pour les employeurs et travailleurs indépendants :

	Secteur privé (hors contrôle)				Objectif en moyenne sur 2006-2009	ETI				Objectif en moyenne sur 2006-2009
	2005	2006	2007	2008		2005	2006	2007	2008	
France entière	0,72 %	0,72 %	0,67 %	0,81 %	0,75 % en métropole	4,52 %	4,37 %	4,96 %	9,74 %	3,2 % en métropole
Métropole	0,66 %	0,66 %	0,60 %	0,73 %		3,52 %	3,56 %	4,37 %	9,00 %	
DOM	7,11 %	6,52 %	6,18 %	7,64 %		52,93 %	46,60 %	39,03 %	55,16 %	

Source : ACOSS.

*L'indicateur de la convention d'objectifs et de gestion (COG ACOSS) sur le taux de reste à recouvrer du secteur privé est calculé hors contrôle. La prise en compte du contrôle accroîtrait le taux de reste à recouvrer d'environ 0,03 point. Ainsi, en 2006, le taux y compris contrôle dans le secteur privé est de 0,75 % pour la France entière, de 0,69 % en métropole et de 6,56 % dans les DOM.

Le niveau du taux de restes à recouvrer dépend très fortement du statut du cotisant : ainsi, le taux de reste à recouvrer des employeurs et travailleurs indépendants est en moyenne six fois plus élevé que celui des entreprises. L'indicateur varie également fortement en fonction de la zone géographique sur laquelle il est calculé, ainsi son niveau est plus élevé dans les DOM qu'en métropole.

Le taux de restes à recouvrer du secteur privé en métropole, inférieur à 0,75 % sur les premières années de la COG 2006-2009, maintient ses performances. Une légère dégradation est à noter en 2008, imputable aux premiers effets de la crise économique sur les entreprises, perceptibles dès le mois de septembre 2008. Entre 2002 et 2005, le taux de restes à recouvrer des ETI s'est nettement amélioré. 2006 a poursuivi cette tendance, avec un résultat de 3,56 % en métropole. En 2007, la conjoncture a particulièrement affecté le taux de restes à recouvrer des cotisants encore trimestriels, et le taux s'est trouvé légèrement dégradé, atteignant 4,37%. En 2008, le taux de cotisations non recouvrées des travailleurs indépendants s'élève à 9 % pour la métropole. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- la mise en place de l'Interlocuteur social unique au 1er janvier 2008 a modifié le champ du taux des restes à recouvrer, auparavant mesuré sur la CSG et les cotisations d'allocations familiales. Il est maintenant calculé sur les cotisations et contributions sociales tous risques confondus, le réseau URSSAF participant désormais à leur recouvrement. Cette mise en place de l'Interlocuteur social unique a pu entraîner des retards dans les opérations de recouvrement, qui ont eu un impact sur le taux des restes à recouvrer. En outre, la dégradation de la situation économique affecte particulièrement cette catégorie ;
- sur un autre plan, qui contribue à améliorer le résultat global sur cette catégorie de cotisants, il faut noter l'augmentation ces dernières années de la part des cotisations dues par les cotisants mensuels : elles représentent près de trois quart des cotisations dues en 2008 contre la moitié environ en 2007.

Construction de l'indicateur : l'indicateur rapporte le montant des cotisations exigibles au cours de l'année civile n (au 31 mars de l'année n + 1), au montant total des cotisations liquidées au titre de l'année n.

Précisions méthodologiques : les données ne tiennent pas compte des redressements effectués au cours des opérations de contrôle. Le taux de reste à recouvrer varie par secteurs de 0,01 % à 2,58 %. Les secteurs pour lesquels les taux de recouvrement sont les meilleurs sont généralement les plus capitalistiques et ceux où la main d'œuvre est fortement qualifiée (activités financières, recherche et développement...). À l'inverse, les taux de recouvrement sont moins bons dans les secteurs peu concentrés et/ou intensifs en main d'œuvre peu qualifiée (construction). Le tableau ci-dessous ventile les taux de restes à recouvrer du secteur privé de l'année 2008 au 31 mars 2009, par secteur d'activité.

Taux de reste à recouvrer du secteur privé à 15 mois – hors contrôle	2008 (observé à fin mars 2009)
Agriculture, sylviculture et pêche	1,09%
Industries extractives	0,14%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,78%
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	1,90%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	1,27%
Cokéfaction et raffinage	0,14%
Industrie chimique	0,21%
Industrie pharmaceutique	0,01%
Fabrication de produits en caoutchouc / plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0,67%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, sauf machines et des équipements	0,96%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,26%
Fabrication d'équipements électriques	0,22%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,45%
Fabrication de matériels de transport	0,24%
Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équip.	1,22%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,11%
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,37%
Construction	2,58%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,64%
Transports et entreposage	0,69%
Hébergement et restauration	1,79%
Édition, audiovisuel et diffusion	0,70%
Télécommunications	0,15%
Activités informatiques et services d'information	0,66%
Activités financières et d'assurance	0,16%
Activités immobilières	1,05%
Act. juridiques, comptables, gestion, architecture, ingénierie, contrôle et d'analyses tech.	0,51%
Recherche-développement scientifique	0,12%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,86%
Activités de services administratifs et de soutien	1,20%
Activités des agences de travail temporaire	0,07%
Administration publique	0,02%
Enseignement	0,80%
Activités pour la santé humaine	0,37%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,17%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,89%
Autres activités de services	0,83%
Act. des ménages en tant qu'employeurs, act. indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0,11%
Activités extra-territoriales	1,11%
Inconnu	0,68%
Ensemble	0,73%